

Le travail

- **Assurance chômage**

La réforme de l'assurance chômage sera mise en œuvre à compter de l'été 2018. Grande nouveauté : son ouverture aux indépendants et aux salariés démissionnaires. Emmanuel Macron et Edouard Philippe veulent mener six réformes sociales dans les 18 prochains mois, selon le « programme de travail pour rénover notre modèle social ». La réforme de l'assurance chômage sera elle mise en œuvre à compter de l'été 2018.

- L'ouverture aux indépendants et aux salariés démissionnaires

« Progressivement mise en œuvre à compter de l'été 2018 », la réforme de l'assurance chômage va ouvrir ce système à deux nouvelles catégories : les indépendants et les salariés démissionnaires. Mais attention, pour ces derniers, ce droit ne sera utilisable qu'une fois tous les cinq ans afin de limiter les abus.

Cette mesure était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Dans son programme de campagne, le candidat s'était prononcé pour une « assurance-chômage universelle ».

- Combien va coûter cette mesure ?

Selon l'institut Montaigne l'extension de l'assurance chômage aux salariés démissionnaires et aux indépendants pourrait coûter 4,8 milliards d'euros dans un scénario médian.

Pour équilibrer financièrement le régime, Emmanuel Macron fait le pari d'une forte baisse du chômage. Il vise un taux de chômage de 7 % en fin de quinquennat. Cette baisse du chômage générerait une diminution des dépenses d'indemnisation et le retour à l'emploi de certains travailleurs conduirait à un surcroît de recettes.

Selon l'institut Montaigne, si cet objectif de 7% est atteint, « les gains totaux en dépenses et recettes sont estimés à 25,2 milliards d'euros ».

- Les autres points de la réforme

La réforme de l'assurance chômage comprend aussi d'autres éléments. Ni la durée, ni le montant de l'indemnisation chômage actuels ne seront modifiés. Début mai, avant l'élection d'Emmanuel Macron, un texte réformait toutefois la règle de calcul de l'allocation, en durcissant notamment l'indemnisation des chômeurs de plus de 50 ans. Par ailleurs, dans son programme, Emmanuel Macron expliquait que « l'insuffisance des efforts de recherche d'emploi ou le refus d'offres raisonnables entraîneront la suspension des allocations ».

- **Formation professionnelle**

« Nous rendrons notre dispositif de formation plus réactif aux besoins des entreprises et des individus, et nous investirons massivement dans les compétences pour conduire la transformation de notre industrie.

- Nous rendrons plus transparente et plus efficace la formation professionnelle, pour que se former devienne une démarche naturelle.

- 15 des 50 milliards d'euros du plan d'investissement public seront investis dans les compétences. »

Source : <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/industrie>

• **Réformer l'apprentissage en profondeur**

Candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron affirmait : « Je souhaite réformer en profondeur l'apprentissage pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et transformer notre économie ».

Comme chacune des grandes lignes présentées dans son programme, il pose un diagnostic pour en présenter ensuite sa vision et ses propositions. A ce titre, il insiste sur le fait que l'apprentissage est une source d'opportunités pour les jeunes en vue de trouver un emploi. Dans son programme, il présente l'apprentissage comme un fer de lance essentiel pour la compétitivité de l'économie française et c'est pour cette raison qu'il envisage de réformer cette filière en profondeur.

Les éléments du diagnostic posé par le Président de la République sont clairs :

- L'apprentissage permet d'augmenter massivement les chances des jeunes pour trouver un emploi : de 10 à 15 points de plus par rapport à ceux et celles qui sont passés par la voie scolaire
- L'apprentissage permet la « montée en gamme » de l'économie française, donc une compétitivité accrue pour le pays dans son ensemble
- L'apprentissage permet d'augmenter le nombre de personnes actives qualifiées et donc à la montée en gamme évoquée plus haut

Les propositions d'Emmanuel Macron sur l'apprentissage

Son programme touche deux grands ensembles : les jeunes, d'une part et les entreprises, d'autre part.

Les propositions liées aux entreprises visent à rendre l'apprentissage plus attractif pour elles, en remettant en cause des règles complexes et trop lourdes à gérer.

Sont mis en cause, notamment, le système d'aides à l'embauche éclaté, le mode de financement de l'apprentissage jugé illisible, le contrat d'apprentissage trop rigide et le contrat de professionnalisation fermé à certains jeunes.

Simplifier, rendre les choses plus transparentes et plus accessibles : voici le défi que lance nouveau Président de la République quant au traitement de l'apprentissage par les employeurs.

Concrètement, cela se traduit en plusieurs axes :

- Une aide unique aux entreprises en fonction de leur taille et du niveau de qualification de l'apprenti.
- Un guichet unique permettant d'enregistrer le contrat d'apprentissage et la demande des aides.
- Un contrat d'alternance unique remplaçant les deux contrats existant actuellement.
- La taxe d'apprentissage affectée au financement de l'apprentissage.
- L'unification de la grille de rémunération des alternants et la possibilité pour les branches de prévoir des accords en vue d'augmenter les montants planchers fixés par la loi.
- L'insertion des branches professionnelles dans les programmes de l'enseignement secondaire et supérieur.

- Du côté des jeunes, Emmanuel Macron entend faire de l'apprentissage le « cœur de l'enseignement professionnel ». Pour lui, l'alternance doit devenir la voie principale d'accès aux emplois de qualification moyenne. Alors qu'il ne concerne aujourd'hui que 15% des jeunes, l'apprentissage devra être ouvert à une plus large population, dont les lycées et du supérieur.

Seront notamment proposés :

- Un « sas » de préparation à l'alternance à la fin du collège
- Le développement de l'alternance dans l'ensemble des lycées professionnelles
- La possibilité de préparer des licences professionnelles sur 3 ans et en alternance

Compte-Rendu

• **Transformation de l'assurance chômage**

Ouverture des droits au chômage pour les indépendants et pour les salariés en cas de démission (tous les 5 ans).

Points positifs :

- Va dans le sens de la simplification et de l'harmonisation des droits.

Points de vigilance :

- Comment cela va-t-il être financé, notamment s'agissant des indépendants ? instauration d'une cotisation nouvelle ?

- Risque d'effet d'aubaine : il faut aligner la durée des indemnisations à la durée de cotisation au risque de voir des abus : un indépendant qui crée sa boîte et demande ses droits au chômage au bout de quelques mois => sa durée d'indemnisation doit être proportionnelle à sa durée de cotisation. Idem pour un jeune qui démissionnerait au bout de quelques mois.

- Quelle durée entre chaque démission ? 5 ans ou 3 ans ? Certaines études dans les pays nordiques démontreraient l'intérêt d'adopter une fréquence de 3 ans (permettrait plus de mobilité, durée plus conforme aux changements de postes...).

Mais la majorité du groupe, notamment des employeurs sont favorables aux 5 années : lorsque l'entreprise forme une personne sur 1 ou 2 ans, elle souhaite pouvoir avoir une visibilité d'au moins 3 ans avec le salarié, sinon risque de bloquer les efforts de formation, notamment de formations longues.

• **Transformation de la formation professionnelle**

Rendre le dispositif de formation plus réactif aux besoins des entreprises et des individus.

Points positifs :

- Nécessité absolue de simplifier les procédures et de gagner en efficacité, mettre en place un vrai système d'évaluation des formations et des organismes de formation, faire plus confiance aux entreprises qui connaissent bien mieux leurs besoins que des organismes éloignés de leurs préoccupations.

A l'heure d'Internet, il est désormais beaucoup plus facile pour toutes les entreprises d'avoir accès au catalogue des formations agréées => le système doit s'adapter à cette nouvelle donne.

S'adapter aux nouveaux rythmes de la vie professionnelle avec des changements plus fréquents, le besoin de se former plus souvent tout au long de la vie : volet « sécurité » de la « flexisécurité » !

Points de vigilance :

- Nécessité de supprimer des intermédiaires entre les entreprises et l'organisme gérant les fonds : avis unanime pour dire que les intermédiaires (OPCA, régions...) consomment des ressources, allouent mal et complexifient le système.

Par ailleurs la gestion paritaire des OPCA de branches laisse souvent à désirer : coûts administratifs importants, allocation des ressources mal effectuée au sein de la branche avec

un avantage important pour les grandes entreprises, gros retards de paiement aux organismes de formation, différences de prises en charge selon les branches...

- Souhait de voir l'Etat reprendre la main sur ces fonds à travers un organisme public qui délivrerait les agréments aux organismes de formation, s'assurerait de donner les mêmes conditions d'accès à toutes les entreprises, centraliserait les formations ouvertes aux fonds de formation et gèrerait les demandes des entreprises et des demandeurs.

- Vigilance sur l'accès des PME aux fonds de formation : quel système sera prévu pour les PME qui cotisent mais n'ont pas assez de fonds pour former leurs salariés ?

- La réforme du DIF devenu le CPF ne doit pas faire perdre les acquis des salariés

- S'attaquer aux « monopoles » sur certaines formations : par exemple, l'AFPA draine aujourd'hui des sommes considérables du fait de son statut et de son histoire malgré des tarifs et une offre pas forcément adaptés.

Nécessité d'évaluer réellement l'efficacité et les coûts des formations et ne pas hésiter à sanctionner même lorsqu'il s'agit de « bastions » avec des considérations sociales et syndicales... In fine, cela coûte très cher au système, aux entreprises comme aux salariés.

- Sujet de l'auto-formation des salariés : à l'heure des nouveaux outils de formation, comment promouvoir et mettre en place un bon système d'auto-formation pour les salariés ?

• **Transformation de l'apprentissage**

Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes

Points positifs :

- Simplification administrative nécessaire, harmonisation des formats, des contrats et des statuts.

Points de vigilance :

- Aujourd'hui les alternances sont trop fréquentes et trop strictes : le rythme devrait être revu pour laisser les élèves avoir des périodes plus longues dans l'entreprise puis dans leur organisme de formation. Plus de liberté sur ce point.

- Réviser le Code du Travail pour permettre aux jeunes d'effectuer plus de tâches et de missions : par exemple s'agissant des tâches jugées dangereuses ou du travail du dimanche : comment un jeune peut-il apprendre sans expérimenter tous les aspects du métier ?

- Ouvrir la possibilité de verser la taxe d'apprentissage aux organismes privés : aujourd'hui, cette taxe versée par les entreprises ne peut être perçue que par des organismes publics ou parapublics et associatifs et certains ne savent même plus quoi en faire tant ils en perçoivent ! d'autres contournent le système en créant des associations fantoches (exemple des grandes écoles)... Il faut sortir de cette injustice et de cette hypocrisie.

- Nécessité de mener de vraies études sur les besoins des territoires et des entreprises : aujourd'hui réflexion menée sur la base des bassins d'emploi, mais est-ce que cette base est encore pertinente à l'heure où par exemple des milliers de salariés commutent chaque jour d'un bassin d'emploi vers un autre (exemple : Chartres vers Paris, Dreux vers Chartres, etc....) ?

- **Questions au gouvernement**

Passerelles entre entreprises et établissements de formation :

- Comment faire évoluer la réglementation actuelle pour permettre à plus d'intervenants extérieurs professionnels de venir enseigner au sein des établissements, notamment des lycées professionnels ? (Agnès Langlois)
- Comment développer les passerelles entre les entreprises et les établissements de formation ? (Jean M)

Evaluation des besoins de formation :

- S'agissant de l'évaluation des besoins de formation et à l'heure du développement de la mobilité entre les territoires, la notion de bassins d'emploi est-elle encore pertinente ? (Anna S)

Développement de l'apprentissage :

- Comment revaloriser l'image des métiers de l'artisanat et de l'apprentissage chez les jeunes ? (Corinne C)